



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 3916

Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'opération Objectif stage. Destinée à aider les jeunes dans la recherche d'un stage, une première tentative a été lancée en décembre 2005 dans l'académie de Versailles. Il souhaiterait connaître les premiers résultats de cette opération et savoir si sa généralisation, alors prévue pour 2007, est actuellement en cours. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Le dispositif « Objectif stages » a été lancé en décembre 2005 à Mantes-la-Jolie, dans le cadre d'un programme interministériel, en partenariat avec les organisations et les associations d'entreprises. Dès 2006, un projet d'extension a été prévu, et le dispositif concerne aujourd'hui vingt-huit sites sensibles dans seize académies. L'objectif de l'opération, fondée sur un contrat de confiance entre l'entreprise locale d'accueil et l'établissement scolaire, est de permettre l'accès des élèves aux stages, quels que soient leur origine, leur adresse ou leurs réseaux de relations avec le monde de l'entreprise. Un point d'étape réalisé en octobre 2007 a permis d'identifier un certain nombre de bonnes pratiques. L'académie d'Aix-Marseille s'est déjà engagée dans cette démarche d'aide à la recherche de stages en entreprise pour les élèves de lycées professionnels ou de lycées technologiques par la création d'une banque académique de stages sur Internet afin de faciliter pour ces jeunes l'offre de stages en entreprise quand l'établissement n'est pas en mesure de les trouver par son réseau de partenaires (à ce jour, près de 300 offres de stages en entreprise ont été proposées aux établissements) ; par l'élaboration de guides des périodes de formation en entreprise, conçus en partenariat avec les branches professionnelles concernées ; par la signature de conventions académiques et de plans d'actions annuels avec des branches professionnelles ou des grandes entreprises qui facilitent l'accès aux stages des jeunes. Dans l'académie de Versailles, cette opération s'est poursuivie en 2006 à Mantes-la-Jolie et a permis l'accueil de stagiaires, notamment au niveau de la classe de 3e. Les lycées professionnels disposent déjà de réseaux d'entreprises répondant aux besoins de formation des élèves. Un site Internet académique a été créé pour la gestion locale des stages : <http://www.objectif-stages.net>. En outre, d'autres initiatives ont été prises : la démarche de « bourse aux stages » sur Internet initiée dans la vallée de la Seine s'est étendue au niveau de l'académie de Versailles. Le site Carrefour académique de la relation école entreprise (CAREE) a inauguré en juin 2007 une partie « bourse aux stages » soutenue par le Fonds social européen, et accessible sur le site <http://www.ecole-entreprise.ac-versailles.fr>. Il faut préciser que d'autres actions complémentaires sont menées au niveau des académies, avec des partenaires venus du monde économique ou bien avec des bénévoles, pour aider les jeunes qui rencontrent des difficultés dans leur insertion professionnelle ou sociale. Ainsi, l'opération « Parrainage des jeunes » réalisée par la direction de la population et des migrations du ministère de l'emploi, en lien avec le ministère de l'éducation nationale, a pour objectif de remédier aux problèmes que rencontrent les jeunes de milieux ou de quartiers défavorisés, notamment lors de la recherche d'un stage ou de leur premier emploi. Un guide du parrainage des élèves a été élaboré en 2004 par le ministère de l'éducation nationale. Des parrains mettent à la disposition de leurs filleuls leur réseau relationnel d'entreprises et leur expérience pour

faciliter leur intégration dans les milieux professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3916

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2007, page 5431

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 818